

sociales représenteraient 1.1% de l'ensemble du budget fédéral, soit la même proportion qu'en 1976-77.

9.1.3 Les secteurs public, privé et universitaire

L'administration fédérale est une importante source de financement des activités scientifiques effectuées dans les universités, et les entreprises commerciales. Elle se charge en outre de grands programmes dans des domaines comme l'espace, l'énergie nucléaire, l'identification et la mise en valeur des ressources naturelles, l'agriculture et la collecte de données économiques et sociales.

Dans le secteur des entreprises commerciales, les activités scientifiques visent surtout à créer de nouveaux produits ou procédés pour l'industrie. Le secteur universitaire forme la main-d'œuvre nécessaire aux trois secteurs et effectuée de la recherche fondamentale qui n'a pas nécessairement d'utilité immédiate pour les deux autres secteurs.

L'administration fédérale se préoccupe surtout de la pénurie d'énergie, de l'exploitation des ressources de l'océan et du Nord, de la transformation de l'environnement et de la productivité de l'industrie canadienne. En 1977-78, les dépenses en sciences naturelles devaient représenter 75% des dépenses fédérales au chapitre des sciences; 71% des dépenses en sciences naturelles seraient consacrées à la R-D, contre 30% seulement des dépenses en sciences sociales.

La croissance réelle de l'activité scientifique est sûrement moindre qu'il ne semble, vu que les données sur les dépenses ne tiennent pas compte de l'inflation. Aucune méthode satisfaisante de déflation des dépenses scientifiques n'a encore été mise au point. Si les chiffres étaient corrigés par l'indice implicite des prix de la DNB, les dépenses de 1976-77 seraient les suivantes: ensemble des sciences naturelles, \$1,260.9 millions en dollars courants (\$786.1 millions en dollars constants de 1971); ensemble des sciences sociales, \$439.6 millions (\$274.1 millions).

9.1.4 Politique scientifique

En 1966, le gouvernement fédéral créait le Conseil des Sciences du Canada, société de la Couronne chargée d'évaluer, à titre indépendant, les ressources, les besoins et les possibilités du Canada sur les plans scientifique et technologique et de faire des recommandations à ce sujet sous forme de rapports. Le Conseil des Sciences s'occupe d'une part de la R-D, et d'autre part de l'application de la science et de la technologie aux problèmes économiques et sociaux. Il recrute ses membres auprès de l'industrie, des universités et du gouvernement, et ses vues sont indépendantes de celles élaborées par l'appareil administratif interne du gouvernement.

Le Conseil a publié plusieurs rapports fondés sur des études commandées à des experts-conseil, ainsi que ses propres rapports. Parmi les sujets figurent la conservation de l'énergie, le transfert de technologie dans la construction, et une étude de cas sur l'exploration du pétrole au large des côtes. Le Conseil a recommandé que le Canada concentre son effort scientifique et technologique sur la solution de problèmes économiques et sociaux par la création de «grands programmes». Ceux-ci comprennent un programme spatial, la gestion et l'aménagement des ressources hydrauliques, les transports, l'urbanisme, les applications de l'informatique, et l'aide scientifique et technologique aux pays en voie de développement.

En 1967, un Comité sénatorial spécial a été créé pour examiner la politique scientifique de l'administration fédérale. Dans son premier rapport, publié en 1970, le Comité décrit ce qu'il considère être les principales lacunes de la politique; dans le deuxième, paru en 1972, il formule des recommandations précises quant aux objectifs des années 70 et aux moyens à prendre pour les réaliser. Dans le troisième volume, il recommande des modifications des structures fédérales touchant la science et la technologie. En 1977, le Comité publiait son quatrième et dernier rapport dans lequel il faisait le bilan de la politique scientifique depuis la parution du premier rapport et donnait un aperçu des activités futures du Canada dans le domaine de la recherche, délimitant ainsi l'évolution possible de l'activité humaine à moyen et à long terme.